Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260507-2026_07_77-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2026 A 19 H 00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à 19h00, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle Yves Cadic sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **19**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, Mme CEILLIER Christine, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. JANNIN Gildas, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme LE LOUARN Chloé, M. JÉZÉQUEL Guillaume, M. ALLAIN Gilles, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann

Représentées : Mme CAMUZARD Morgane par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves, Mme KERLEAU Aline par procuration à Mme LE BERRE Maryvonne

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme CEILLIER Christine

Date d'envoi de la Convocation : 30 Avril 2026

DELIBERATION N°2026-07-77 : PERSONNEL : RECRUTEMENT DU PERSONNEL SAISONNIER – Modification de la délibération n°2026-06-58
Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 avril 2026, a validé le tableau des effectifs saisonniers, et propose d'y apporter les deux modifications suivantes :

<table>
<tr><th>SERVICE</th><th>AVRIL à JUIN</th><th>JUILLET</th><th>AOÛT</th><th>SEPTEMBRE</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Camping</td><td>1 Régisseur (15h)</td><td colspan="3">1 Régisseur (TC)</td></tr>
<tr><td>1 régisseur adjoint (2h)</td><td colspan="2">1 (TC)</td><td></td></tr>
<tr><td>Service technique</td><td></td><td colspan="2">1 (TC)</td><td></td></tr>
<tr><td>Chapelle de Kermouster</td><td></td><td>1 (24h)</td><td>1 (24h)</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Commerce La Cambuse</td><td></td><td colspan="2">1 Gérant jusqu'au 5 septembre</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td>1 (12h)</td><td>1 (12h)</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Port de Plaisance</td><td></td><td>1 (TC)</td><td>1 (TC)</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">1 (TC 11 juillet au 16 août)</td><td></td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260507-2026_07_77-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-5° ;
Vu la délibération n°2026-02-10 en date du 12 février 2026
Vu la délibération n°2026-06-58 en date du 4 avril 2026,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 4 mai 2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **De fixer le tableau des effectifs du personnel contractuel saisonnier 2026 tel que présenté ci-dessus,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à recruter pour la saison estivale 2026 ;**
- ✓ **De charger M. le Maire ou un Adjoint à de fixer le niveau de rémunération des candidats compte tenu de la nature des fonctions exercées et le profil exigé dans la limite des indice bruts maximum des échelles ou la grille de rémunération des catégories C ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Mme CEILLIER Christine
Secrétaire de séance,

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
22740 COTES D'ARMOR